CONVOCATION

Il est adressé le 2 Septembre 2025 une convocation aux conseillers municipaux pour la réunion du 9 Septembre 2025 à 21H00.

ORDRE DU JOUR

-Délibération sur les heures complémentaires et supplémentaires des agents
- Délibération Modification des statuts du SDEEG
- Délibération RODP ENEDIS
- Délibération Marché de travaux Réfection Logements communaux
- Informations et questions diverses

Le maire,

N° 2025/024

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 9 SEPTEMBRE 2025

PRÉSENTS : MM LECOURT Didier, VILLETTE R, TRISCOS D, LAMARCHE A, BALLEREAU É, MMES ANTUNEZ L, MAURIN M.
EXCUSÉS : M. BORTOLUZZI R.
ABSENTS : MM. BALLON JR, CHEVASSUT S
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Éric BALLEREAU

Après lecture, le compte-rendu de la réunion du 15 juillet 2025 est adopté à l'unanimité. Monsieur le maire rajoute à l'ordre du jour une délibération concernant la création de poste à l'effectif communal.

- DEL2025/025 DÉLIBÉRATION RODP ENEDIS : La Redevance d'Occupation du Domaine Public est une redevance que les collectivités locales peuvent percevoir lorsqu'Enedis (ou autre gestionnaire de réseau) utilise leur domaine public pour installer ou exploiter des ouvrages électriques.
Elle est versée par Enedis aux communes pour l'occupation du sol, du sous-sol ou du sur-sol.
Le nouveau tarif de cette redevance pour 2025 est de 0,70€ par mètre de ligne installée ou renouvelée.
Adopté à l'unanimité

- DEL 2025/026 DÉLIBÉRATION MODIFICATION DES STATUTS SDEEG : Le Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde est un acteur public local qui accompagne les collectivités dans la gestion de l'énergie et de l'environnement. Il regroupe plus de 500 communes de la Gironde qui lui ont transféré des compétences (électricité, éclairage public, bornes de recharge, etc.). Ces communes ont des délégués qui siègent au comité syndical et participent aux décisions. Même les communes qui n'ont pas transféré de compétences peuvent bénéficier de prestations de services (urbanisme, cartographie, foncier...) mais ne disposent pas de droit de vote.

Afin de moderniser son fonctionnement, clarifier ses missions et mieux répondre aux besoins des communes, le SDDEG a modifié ses statuts en 2025. Suite à la suppression des syndicats d'électricité, cette réforme prévoit, entre autres, de réduire le nombre de délégués (862 aujourd'hui) et de créer des Comités Locaux de l'Energie (CLE).

Cette réforme statutaire entrera en vigueur après les élections municipales de 2026.
Adopté à l'unanimité

- DEL2025/027 DÉLIBÉRATION SUR LES HEURES COMPLÉMENTAIRES ET SUPPLÉMENTAIRES : Monsieur le maire annonce que la trésorerie de La Réole nous a informé de l'obligation d'une délibération pour les heures complémentaires allouées aux agents en plus de leur temps de travail hebdomadaire. En effet, il y a une limite de 25 heures mensuelles à ne pas dépasser. Les heures supplémentaires n'existent pas sur notre petite commune, seulement des heures complémentaires lorsqu'il y a un manque d'agent en raison de congé maladie ou absence.

Adopté à l'unanimité.

- DEL2025/028 DÉLIBÉRATION SUR LE MARCHÉ PUBLIC RÉHABILITATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX : L'ouverture des plis a eu lieu le 10 juillet 2025 et aucun lot n'a été infructueux. Monsieur Didier TRISCOS quitte la salle à 22h50, ne participant pas au débat sur le choix des entreprises pour les travaux de rénovation des logements communaux. Voici celles qui ont été retenues :

LOT	ENTREPRISES	MONTANT H.T.
1 GROS OEUVRE	SARL PERALI	19 119.00 €
2 CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE	SARL SAINT ANDRÉ	12 902.81 €
3 MENUISERIE BOIS	EIRL MENUISERIE JORGE	32 261.17 €
4 PLATRERIE ISOLATION	PPI	12 756.36 €
5 ÉLECTRICITÉ	SARL CARMAGNAC & FILS	16 473.00 €
6 PLOMBERIE SANITAIRES	SARL CARMAGNAC & FILS	46 045.00 €
7 CARRELAGE	CAPSTYLE	5 366.00 €
8 PEINTURE	SARL MATE	29 651.05 €
	TOTAL	**174 574.39 €**

Lors de la réunion du 30 mars 2021, trois devis avaient été faits pour la rénovation de la toiture du logement du presbytère et l'entreprise SAINT-ANDRÉ avait été retenue pour un montant de 32 240 € HT. Le total des travaux HT pour la rénovation des deux logements communaux s'élève à **206 814.39 €.** Adopté à l'unanimité

- DEL2025/029 DÉLIBÉRATION SUR LA CRÉATION DE POSTE : Le CST a donné un avis favorable pour la création du poste d'Adjoint Animation principal de 1ère classe dont Mme Sandrine SERRES est éligible selon le tableau de promotion du CDG33. Adopté à l'unanimité.

- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- *GIRONDE NUMERIQUE* a terminé les branchements de la fibre en Gironde. Un problème subsiste toutefois sur la commune de Montagoudin. En cause la trop grande proximité d'une ligne téléphonique et de la ligne à haute tension.

- *TRAVAUX VOIRIE /* des travaux de voirie vont être réalisés le 24 septembre.

- *ELECTIONS MUNICIPALES 2026* / les 1er et 2ème tour auront lieu respectivement les15 et 22 mars

- *FESTIVITES CENTENAIRE /* Monsieur Yves CHARBONNIER a apprécié les attentions de la municipalité à son égard ainsi qu'à son épouse.

- *LOGEMENTS COMMUNAUX* / Notre demande de subvention DSIL pour les travaux sur les logements communaux a été refusée.

Le financement s’établit de la façon suivante :

Coût total des travaux :	244 619,83 € TTC
Subventions accordées :	86 826,00 € TTC
Emprunt bancaire :	100 000,00 € TTC
Autofinancement	59 369,83 € TTC
Maitrise d’œuvre déjà payée :	11 920,00 € TTC
Reste à financer	48 149,83 € TTC

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 57.

Le maire,

Le secrétaire,
É. BALLEREAU

Les conseillers municipaux